



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 14 octobre 2018

Communiqué de presse

Ouverture annuelle de la pêche aux oursins blancs

Après réalisation d'une étude d'abondance par le Comité des pêches de la Martinique, environ 200 navires de pêche professionnels sont autorisés par le directeur de la Mer à pêcher des oursins blancs et à vendre le produit de leur pêche durant 10 jours : les lundi 15, mardi 16, jeudi 18, vendredi 19, lundi 22, mardi 23, jeudi 25, vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 octobre entre six heures et midi.

Les patrons pêcheurs peuvent embarquer des plongeurs dans la limite de trois par yole en les inscrivant sur la liste d'équipage et en s'assurant qu'ils sont aptes à la plongée (production d'un certificat médical). Ils sont tenus d'assurer une veille active des plongeurs pour assurer leur sécurité. Après la pêche, ils sont tenus de déclarer les quantités d'oursins pêchés.

La pêche n'est autorisée qu'en plongée en apnée depuis un navire de pêche professionnel. Elle n'est pas autorisée dans les cantonnements de pêche de Pothuau, de Case Pilote, de la baie du Trésor et de l'îlet à Ramier ainsi que dans les zones interdites à la pêche pour contamination à la chlordécone.

Comme chaque année, des contrôles seront menés par les services de l'État compétents en matière de police des pêches afin de lutter contre le braconnage en particulier dans les zones interdites et afin de garantir la sécurité des marins et des plongeurs.

La pêche aux oursins blancs en Martinique fait l'objet d'un encadrement afin d'assurer la régénération du stock d'oursins blancs, espèce emblématique de la Caraïbe.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972